



**C.V.Seine-Port**

# CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT

## *Avis de Course*

**Epreuve : COUPE des NENUPHARS**

**Grade : 5A**

**Support / Classe : IND dériveur MEDIUM et FAST**

**Date : 20 septembre 2020**

**Autorité organisatrice : CVSP**

**Lieu : La Seine**

**1. La régata sera régie par :**

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- Les règles des classes, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les I.C.

**2. PUBLICITE:** La régata est classée en catégorie C de publicité.

**3. Admissibilité et Inscriptions :**

1. La régata est ouverte à tous les bateaux IND (dériveur MEDIUM et FAST)

2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur **licence FFVoile** valide portant le cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs,
- L'autorisation de port de publicité,
- Le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

**4. Droits à payer :** Les droits requis sont de 0 €

**5. Programme :**

- Confirmation des inscriptions Le 20 septembre à **partir de 10h00.**
- Signal d'avertissement de la première course à : **10h45 heures**
- Nombre de course maximum : 5
- Remise des prix prévue le 15 septembre à **17H30.**

**6. Jauge :** Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de leur classe.

**7. Instructions de Course :**

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

**8. Responsabilité :**

- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**9. Composition du Corps Arbitral :**

*Président du Comité de course :*

**GEOFFROY LILIANE**

**ACCES :**

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : au CVSP rue du Passage à Seine-Port  
**repère A**

